



Sauver un mur porteur de l'enseignement supérieur et de la recherche

→ par Bruno Truchet, secrétaire national et co-responsable du secteur Recherche

La réunion du 11 juin a permis à la communauté scientifique de se mobiliser et réaffirmer ses revendications salariales. L'emploi est un besoin crucial pour l'ESR et pour l'avenir d'une société et de sa jeunesse.

Le 11 juin a eu lieu un événement suffisamment rare pour souligner la gravité de la situation : les 1 230 membres des conseils et des sections du comité national du CNRS furent convoqués pour une session exceptionnelle, avec comme unique ordre du jour l'emploi scientifique.

Cette journée a montré la mobilisation et la détermination des collègues sur cette question : malgré la grève à la SNCF, l'amphithéâtre était plein, avec plus de 530 participants. Grâce à un comité d'organisation efficace et des présentations claires des intervenants (mention spéciale à Alain Trautmann et à notre camarade Dominique Faudot pour leurs analyses très complètes), le constat était sans appel : l'emploi scientifique en France est en chute libre, alors que de multiples solutions existent pour remédier à cette situation... Quelques chiffres⁽¹⁾

tout d'abord : les effectifs du personnel permanent du CNRS ont baissé de plus de 800 postes entre 2002 et 2012. À cela s'ajoute les récentes vagues de gel de postes dans les universités (au moins 500 en 2013). Même si le gouvernement maintenait la politique actuelle de remplacement des départs en retraite dans l'ESR, le problème continuerait à s'amplifier : au CNRS, le nombre de ces départs va passer de 801 en 2007 à 472 en 2016 (chercheurs et ITA confondus), et de 1 957 à 1 381 dans l'enseignement supérieur. Deux derniers chiffres qui illustrent parfaitement l'angoisse actuelle des jeunes docteurs français : le nombre de postes mis au concours CNRS est passé de 400 à 300 entre 2010 et 2014, tandis que le nombre de candidats par poste de CR a explosé sur la même période (18 à 28, soit moins de 4 % de taux de réussite). Les conséquences de l'effondrement de ce mur porteur sont lourdes à plusieurs

niveaux. Pour les jeunes docteurs qui cherchent désespérément à obtenir un poste permanent, cela se traduit par un enchaînement de contrats post-doctoraux en France ou à l'étranger, des vacances sans lendemain voire des périodes sans emploi (avec un taux de chômage de 10 %, la France est dans le wagon de queue de l'UE). Pour la majorité d'entre eux, ces nombreuses années de précarité et de sacrifices les conduiront à jeter l'éponge et à se diriger vers des métiers bien éloignés de la recherche, ce qui, au-delà du drame humain évident, constitue un gigantesque gâchis de compétences et d'argent public consacré à leur formation.

Pour les laboratoires, l'augmentation spectaculaire des personnels précaires (pour le CNRS, de 4 968 à 8 001 entre 2005 et 2012) pose un vrai problème de continuité des projets de recherche. La rareté

La rareté des postes amplifie également de multiples dérives : népotisme, recrutement uniquement locaux, dossiers de publications « gonflés » artificiellement, voire fraude scientifique.

des postes amplifie également de multiples dérives : népotisme, recrutement uniquement locaux, dossiers de publications « gonflés » artificiellement, voire fraude scientifique.

LES VOCATIONS SCIENTIFIQUES EN DANGER

Au niveau de la formation, tout indique que les inscriptions en doctorat vont continuer à diminuer (prévision d'une baisse de 5,9 % entre 2012 et 2022). Au-delà des chiffres, sur le « terrain », nous sommes nombreux à constater la désaffection croissante des étudiants pour les métiers de la recherche.

Enfin, les conséquences pour la politique de recherche française sont franchement inquiétantes : la diminution des postes affaiblit l'influence des organismes, ce qui, combiné à la régionalisation de l'ESR, risque de conduire à une perte totale de vision et de stratégie pertinente au niveau

national. Évidemment, l'argument de l'austérité budgétaire « nécessaire » est chaque fois avancé par les gouvernements ; mais avec les 6 milliards d'euros d'exonération fiscale consacrés au crédit impôt recherche (CIR), cette justification ne tient pas, d'autant que l'efficacité réelle de ce CIR est, de l'avis même de la Cour des comptes⁽²⁾, franchement discutable, que ce soit en termes d'emplois ou d'investissement. Le président Hollande a malheureusement été très clair sur sa volonté de sanctuariser le CIR, hypnotisé par l'« innovation » et la promesse illusoire que celle-ci permettra des profits importants à court terme. Pourtant, chaque pourcent du budget du CIR suffirait à créer 1 000 postes par an !

Notons l'intervention de Jean-Loup Salzmann qui, en bon vice-président de la CPU, a loué les bienfaits des RCE pour l'emploi. Nul doute que les précaires apprécieront la position de la CPU, à l'heure où les universités gèlent des centaines de postes pour cause de difficultés budgétaires. Après deux sessions de débat avec la salle sur la base d'un texte proposé par le comité d'organisation, une version finale⁽³⁾ était adoptée à l'unanimité. Ce texte, clair et au positionnement fort, a été largement relayé dans les médias nationaux, et constitue une excellente base pour discussion et mobilisation dans les établissements et laboratoires.

Parce que notre pays en a les moyens, parce que le développement des connaissances est indispensable à son redressement et à son rayonnement, parce que nous en avons tous assez de voir des générations entières de jeunes chercheurs sacrifiées du fait de mauvais choix politiques, nous devons nous mobiliser pour sauver l'emploi scientifique ! ●

(1) http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_Financement_de_la_recherche_et_de_l_emploi_analyse_chiffree_du_CS_du_CNRS.pdf

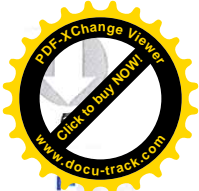
(2) <http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-evolution-et-les-conditions-de-maitrise-du-credit-d-impot-en-faveur-de-la-recherche>

(3) <http://snscs.fr/spip.php?article3551>

MONDES UNIVERSITAIRES



Dec 2013



ACTUALITÉ

ACTUALITÉ

ACTUALITÉ

ACTUALITÉ

ACTUALITÉ

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Des enseignants-chercheurs méprisés

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur SDP

Le couple infernal modulation-évaluation reste central dans le projet de statuts sur lequel les élus au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) auront à se prononcer le 18 décembre.

Le projet de modifications qui sera soumis à l'avis du Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) a été diffusé par le ministère le 2 décembre. Il reste tout aussi inacceptable pour le SNESUP que la version présentée aux organisations syndicales le 26 septembre (analyses dans *Le mensuel* et la *VRS* d'octobre). Si quelques points ont été aménagés, les orientations originelles restent identiques, des éléments fondamentaux à propos desquels nous avons exprimé notre opposition sont conservés, aucune amélioration des carrières n'est même esquissée.

Le ministère se moque réellement des enseignants-chercheurs lorsqu'il remplace dans les statuts le mot « évaluation » par « suivi de carrière », sans aucunement changer le sens des dispositions introduites en 2009 par Valérie Pécresse ! Obligatoire et périodique (cinq ans au lieu de quatre), drôle de « suivi » puisqu'il servira de base à l'évolution de carrière des collègues (primes, promotions) en dépit de l'ajout du terme « accompagnement professionnel ».

La modulation du service d'enseignement perdure sous la même forme, et avec elle les risques d'alourdissement renforcés par les problèmes budgétaires des établissements qui poussent leurs dirigeants à rechercher des variables d'ajustement. Des assurances ministérielles sur l'aban-

don des nouvelles dispenses de qualification envisagées dans la version du 26 septembre, qui avaient été confirmées par voie de presse, ne sont pas tenues ; habillées sous une nouvelle rédaction de l'article 40-5 (resp. 58-4), les dispenses prévues pour les chercheurs détachés dans un corps d'EC persistent en s'étendant à tout corps assimilé au corps de MCF (resp. PR).

Le droit à participer aux travaux de recherche d'une équipe reste affirmé, mais est maintenant contredit par l'ajout d'une possibilité de refus par l'établissement de l'intéressé.

RECRUTEMENT ET MOBILITÉ : DES NOUVEAUTÉS INSATISFAISANTES

Pour masquer les caractéristiques de localisme et d'endorecrutement de la nouvelle voie de recrutement de professeurs que souhaitait la CPU, réservée à des MCF particulièrement impliqués dans des fonctions autres que l'enseignement et la recherche, l'habilitation à diriger les recherches devient exigée. Une qualification par une autre instance que le CNU est introduite ; ce sera un jury national

nommé par le ministre. Un point positif réside en la création d'une procédure de mutation pour les cas de rapprochement de conjoints ou de handicap. Les interventions régulières du SNESUP sur le problème n'y sont sans doute pas étrangères. Dans ces cas, le conseil académique pourra retenir la candidature sans examen par le comité de sélection. Si cette phase n'aboutit pas à pourvoir le poste, alors les candidatures sont examinées suivant la procédure habituelle avec toutes les autres. Les effets risquant cependant d'être limités, le SNESUP avancera des propositions plus ambitieuses. Pour finir, la méthode dénote un manque de considération envers les personnels et leurs représentants, ou à tout le moins une sévère impréparation. Suite à nos remarques sur cette version du 2 décembre, le ministère a expliqué qu'il y a eu des incompréhensions ou erreurs, et qu'il fournira en CTU des amendements à son propre texte ! On doute qu'ils soient à même de satisfaire les attentes des EC pour leurs carrières et leurs conditions de travail. ●

Un point positif réside en la création d'une procédure de mutation pour les cas de rapprochement de conjoints ou de handicap. Les interventions régulières du SNESUP sur le problème n'y sont sans doute pas étrangères.

RAPPORT BRÉHIER

Les conditions humaines et financières des doctorants

→ par Heidi Charvin, coresponsable du secteur Recherche

1/2

Centré sur « la France et ses doctorants », le rapport dresse un bilan mitigé. Au-delà d'un utile état des lieux, on regrettera l'absence de programmation budgétaire chiffrée. Quel sera le destin de ce rapport ?

Le député Bréhier a rendu, le 10 octobre 2013, en vue des arbitrages sur le budget 2014 et au nom de la CACE⁽¹⁾ de l'Assemblée nationale, un rapport sur deux budgets de l'ESR⁽²⁾ : « Les formations supérieures et la recherche universitaire » (programme 150), et « Vie étudiante », (programme 231), pour un

montant de 15 Md€⁽³⁾. Il a consulté diverses institutions, organisations et associations, dont le SNESUP.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Malgré les insuffisances de moyens liés au GVT⁽⁴⁾, au passage à l'autonomie et à la rénovation du parc immobilier (dégraré

à 40 %), une modique rallonge budgétaire est provisionnée pour 2014. Le programme 150 obtient une augmentation prévisionnelle de 2 844 ETPT⁽⁵⁾ (emplois « réussite en licence » et transfert des personnels de gestion autonome des établissements), ainsi qu'une augmentation de 106 M€, (créations d'emplois « réussite ▶▶▶



Dec 2013

RÉPARTITION DES DOCTORANTS PRIMO-ENTRANTS FINANCÉS PAR TYPE DE FINANCEMENT

	2009-2010	2012-2013	Évolution 2009/2012	Répartition des diplômes en 2012-2013 (%)
Contrats doctoraux MESR	4 027	3 837	- 4,7	30,9
Conventions CIFRE	1 203	1 225	1,8	9,9
Par organismes de recherche	1 432	1 412	- 1,4	11,4
Par écoles	353	307	- 13,0	2,5
Par autres ministères	308	169	- 45,1	1,4
Par collectivités locales ou territoriales	1 004	1 000	- 0,4	8,1
Par associations ou fondations	315	350	11,1	2,8
Par entreprises (hors CIFRE)	275	251	- 8,7	2,0
Par crédits ANR	-	342	-	2,8
Par contrat de recherche	1 198	840	- 29,9	6,8
Pour étrangers	2 067	2 031	- 1,7	16,4
Autres financements	579	641	10,7	5,2
Sous-total financés	12 761	12 405	- 2,8	100

Source : ministère de l'enseignement et de la recherche, 19 septembre 2013.

► en licence • et 2 200 titularisations de précaires annoncées). Face aux dotations « historiques » inégalitaires entre établissements (46 sous-dotés en emplois et 26 en crédits⁽⁶⁾), un nouveau calcul de répartition devrait voir le jour en janvier 2015. Quant au programme 231, 11 ETPT seront créés (assistants sociaux et IGE pour l'OVE⁽⁷⁾) et 140,4 M€ supplémentaires assureront le 10^e mois de bourse et la revalorisation de 2,1 % des aides aux étudiants. 157,8 autres millions d'euros seront dévolus aux nouveaux échelons de bourse 0 bis et 7, et à 1 000 aides supplémentaires d'urgence. Une économie sera cependant réalisée sur la restauration universitaire (- 6,6 M€) et grâce à l'achèvement immobilier du CPER 2007-2013.

LA SITUATION DES DOCTORANTS :

DONNÉES GÉNÉRALES

Un bilan mitigé est dressé. Si le nombre de doctorants reste stable (63 560 en 2012), le chiffre est en trompe-l'œil. Le maintien de ce nombre est lié au nombre croissant de doctorants étrangers (42 %, contre 30 % en 2002). Parallèlement, la France forme trois fois moins de docteurs en ALDSHS⁽⁸⁾ qu'en Allemagne, contre 7 % de moins seulement en sciences et ingénierie. Le grand domaine des sciences regroupe à lui seul 44 % des doctorants. Sur le plan pécuniaire, le nombre de thèses financées diminue (de 4 000 en 2002 à 3 791 en 2012). Si les doctorants, dans leur quasi-totalité, sont financés en S&T, seulement 35 % le sont en SHS (selon le MESR). Parallèlement, une amélioration des conditions de thèse est observée avec la mise en place du contrat doctoral, des écoles doctorales et l'augmentation des contrats

CIFRE⁽⁹⁾. Mais les thèses sans financement s'effectuent, elles, dans une précarité pécuniaire et des difficultés postdoctorales d'accès à l'emploi. La protection juridique et sociale des doctorants (salaire, droits sociaux et points retraite) est une nécessité. Selon le rapport, toute thèse devrait être financée, mais comment ? Il préconise des contrats de site conclus avec les COMU afin de répartir les financements par discipline, le fléchage des financements IDEX sur des contrats doctoraux, l'augmentation des contrats doctoraux MESR, y compris les contrats CIFRE qui devraient passer de 1 375 à 1 400 en 2014. Si le suivi doctoral apparaît s'être considérablement amélioré, l'insertion professionnelle reste insuffisante, notamment hors ESR. Le rapporteur suggère des formations doctorales en management ou audit, la constitution de réseaux d'anciens, la limitation du nombre de thèses conjointement encadrées, un chapitre spécifique de thèse sur les compétences et savoir-faire professionnels développés par le thésard et, enfin, une certification de qualité du doctorat (générique ou spécifique).

LEUR DEVENIR PROFESSIONNEL

30 % des docteurs n'ont pas d'emplois trois ans après leur soutenance (45 % en SVT et 32 % en LSHS). Ce taux est mis en lien avec la mésestimation du doctorat par rapport aux masters et aux diplômes d'ingénieur. Le pourcentage de docteurs dans le secteur administratif public (gouvernement) des pays de l'OCDE est en moyenne de 20 % (de 8,5 % à 35 %) contre 1,8 % en France... En 2011, 12 % des chercheurs en entreprise étaient docteurs, contre 55 % ingénieurs et 9 % bac

+2 (DUT)⁽¹⁰⁾. La reconnaissance du titre de docteur dans les conventions collectives, actée par la loi LRU et promulguée par la loi ESR 2013, oblige à un accord-cadre (convention de branche ou accord professionnel) pour janvier 2016. Dans le secteur privé, une augmentation du marché de l'emploi est augurée pour les TICE, les nanotechnologies, la pharmacie ou la construction aéronautique (200 000 emplois sur dix ans attendus). Le secteur disciplinaire des SHS n'est pas évoqué. Or, souvent oubliée comme source d'embauche des SHS, la fonction publique territoriale renouvellera 57 % de ses cadres d'ici à 2020. La reprise d'études menant au doctorat devra être favorisée. De nouvelles formes de doctorat pourraient être créées ou acquises par validation des acquis d'expérience ! Au final, le rapport donne une juste⁽¹¹⁾ appréciation des conditions rudes et insatisfaisantes du doctorat français, mais ne suggère aucune augmentation chiffrée de l'enveloppe budgétaire allouée aux programmes 150 et 231 pour 2014. Encore un rapport poudre aux yeux vis-à-vis de l'opinion publique ? ●

(1) CACE : Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

(2) ESR : Enseignement supérieur et recherche. MESR : ministère de l'ESR.

(3) Md€ : milliard d'euros. M€ : million d'euros.

(4) GVT : Glissement vieillesse technicité.

(5) ETPT : Emploi temps plein travaillé

(6) Rapport Gillot-Adnot 2012 : « Financement des universités : l'équité au service de la réussite de tous », Rapport d'information n° 547 (24 avril 2013).

(7) IGE : Ingénieur d'étude. OVE : Observatoire de la vie étudiante.

(8) ALSHS : Arts, lettres, droit, sciences humaines et sociales.

(9) CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.

(10) Enquête *Le Monde*, 14 septembre 2013.

(11) Nombre d'organismes publics et privés ont transmis des informations auxquelles il devient de plus en plus difficile d'accéder au plan syndical.

2/2